



Le 25 avril 2019

DYNAMITAGE DU STATUT DES FONCTIONNAIRES !

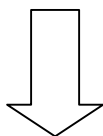
Le Projet de loi Fonction Publique contient des dispositions dévastatrices : Jugez plutôt



Salaire et carrière individualisés au mérite



Le projet de loi prévoit la généralisation de l'évaluation individuelle en lieu et place de la notation (art. 10) et de « mieux reconnaître les mérites individuels dans les procédures d'avancement et de promotion » des agents (art.12).

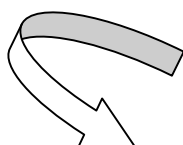


La CGT est attachée au principe de reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents qui doit s'opérer sur des critères lisibles et objectifs ce qui s'oppose au système d'évaluation basé sur des critères subjectifs et au mérite... Dans le même objectif, le projet de loi prévoit **d'élargir la rémunération individualisée** pour les contractuels et pour les agents de la FPH.

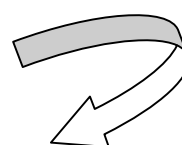
La suppression de la notation aura des conséquences sur l'attribution de la prime de service, **si elle est maintenue.**

La CGT condamne ce projet qui favorise la carrière et la rémunération au mérite, qui ne fera qu'aggraver les inégalités salariales entre les femmes et les hommes!

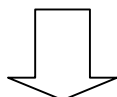
En plus, les orientations et les grandes priorités en matière de promotion et de valorisation des parcours seront fixées dans des lignes directrices de gestion en Comité social (instance qui remplace le CTE): si une direction décide d'une ligne budgétaire à zéro €, ce sera zéro promotion!



Remise en cause des CAPL



L'objectif est clair : Donner toute liberté aux Directions d'en faire à leur guise !



Le projet de loi recentre les attributions des CAP en les **vidant d'une très grande partie de leurs compétences** et en bafouant d'un revers de main le rôle essentiel de défense des dossiers menés par les représentants du personnel. Ne subsisteront donc que les CAP relatives à la situation individuelle (recours) et à la discipline avec une nouvelle sanction d'exclusion de trois jours non soumise à la CAP !

Il prévoit également des CAP par catégorie, voire plusieurs catégories selon les effectifs, dès le prochain renouvellement de cette instance.

C'est la fin des CAP, telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui qui est programmée.

C'est la fin de règles de gestion nationales clairement établies qui s'appliquent à tous et toutes de façon égalitaire.

C'est la remise en cause des statuts particuliers.

Pour la CGT, c'est la porte ouverte à l'arbitraire, au clientélisme, à l'inégalité des droits...

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !